



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Le Ministre

DGPN/CAB/2013-002545 D

Paris, le 16 AVR. 2013

Madame la secrétaire générale,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre courrier du 6 février dernier par lequel vous exprimez votre inquiétude quant au manque de reconnaissance ressenti par les personnels scientifiques. Vous estimez ainsi que cette filière ne bénéficie pas de conditions matérielles et d'emploi satisfaisantes et que les perspectives de carrière des personnels sont insuffisantes.

Je suis tout d'abord pleinement conscient de l'importance prise par ces personnels dans l'élucidation des crimes et délits. Les effectifs ont été renforcés en conséquence. Depuis 2004, les effectifs des trois corps de la police technique et scientifique (PTS) ont été fortement augmentés ce qui constitue une exception notable dans la fonction publique. A titre d'illustration, 544 recrutements supplémentaires ont été enregistrés entre 2004 et 2008, soit une augmentation de 72.5 %. De la même façon, un effort tout particulier a été consenti depuis 2012 à l'égard de cette filière en matière de recrutement, malgré un contexte budgétaire très contraint. Les 144 recrutements réalisés en 2012 et les 227 prévus en 2013 marquent ma volonté forte d'accroître les effectifs.

De même, il est nécessaire, en parallèle de ces recrutements, d'assurer des perspectives de carrière aux personnels de la filière qui occupent une place croissante dans l'établissement de la preuve. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail a été mis en place par mes services afin d'appliquer une politique de substitution des postes d'encadrement des structures à vocation exclusivement de police technique et scientifique, occupés actuellement par des fonctionnaires actifs de la police nationale, au profit des ingénieurs et techniciens PTS.

.../...

*Madame Nathalie MAKARSKI
Secrétaire générale du syndicat national Alliance des personnels
administratifs, techniques, scientifiques et infirmiers
52, rue de Dunkerque
75009 PARIS*

Sur le plan statutaire, des réflexions, auxquelles vous êtes d'ailleurs associée, sont engagées sur l'intégration du corps des techniciens de police technique et scientifique dans le nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B, selon les dispositions du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009. Cette réforme permettrait de revaloriser la grille indiciaire de fin de carrière et pourrait être accompagnée de mesures facilitant notamment les débouchés dans la catégorie A.

Ensuite, les parcours de carrière ont été valorisés par une architecture de formation repensée en 2012. La formation technique est à présent individualisée et en adéquation directe avec le premier emploi. Pour les personnels affectés dans les services d'identité judiciaire, cette formation tient compte désormais du niveau de technicité du service d'affectation (conforme à l'instruction ministérielle relative à la police technique de proximité du 13 octobre 1995). Par ailleurs, le dispositif de formation initiale est complété par un dispositif de formation tout au long de la vie destiné aux fonctionnaires qui progressent vers un poste de niveau supérieur.

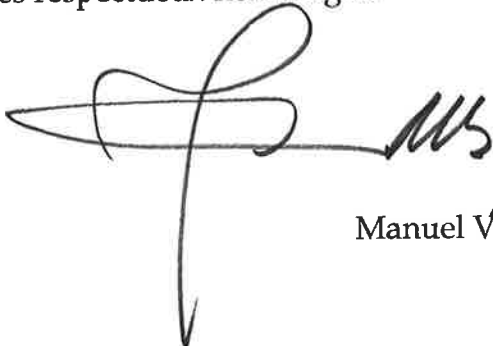
Enfin, sur le plan matériel, afin d'apporter un soutien à l'élucidation des faits constatés dans laquelle le rôle de la police technique et scientifique est essentiel et afin d'optimiser l'intervention des personnels, un véhicule contenant en permanence tout l'équipement nécessaire à la gestion d'une scène d'infraction, y compris d'envergure, a été livré dans tous les SRIJ à l'exception des Antilles et de la Guyane. Cet outil constitue un élément indéniable de visibilité et donc de communication sur le travail effectué par les spécialistes de l'identité judiciaire.

La valorisation de leur travail est d'ailleurs régulièrement mise en exergue par le développement d'une communication interne et la promotion des métiers de la police scientifique à l'occasion de multiples forums.

La montée en puissance continue de cette filière depuis une vingtaine d'années a accru ses besoins et la nécessité de fixer des nouvelles perspectives ; les mesures engagées doivent pouvoir pleinement contribuer à son essor et lui donner un nouvel élan.

En vous assurant du vif intérêt porté par mes services et de leur totale implication au devenir de la filière scientifique, je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de mes respectueux hommages.

Très à vous


Manuel VALLS